

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 1 sur 10

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **POINT S LG ETE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Liquide Lave-Glace (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : service.technique@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette conforme à la norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :

Aucun(s)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 2 sur 10

Mention(s) d'avertissement :

Aucune(s)

Mentions de danger :

Aucune(s)

Conseils de prudence - Prévention

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Intervention

Aucun(s)

Conseils de prudence - Stockage

Aucun(s)

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

Phrase(s) additionnelle(s) :

Contient : Parfums

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus à notre connaissance.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique : Mélange

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) N° 1272/2008	NUMEROS INDEX CE CAS Enregistrement
Etasulfate de sodium	< 0.10 %	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	- 204-812-8 126-92-1 -

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 3 sur 10

Ce mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH.

Conformément à la réglementation, la présence de nanomatériaux ou perturbateurs endocriniens n'a été identifiés.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée.

Amener le sujet à l'air frais et le garder au calme.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Alerter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire si la victime est sans connaissance. Alerter un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 4 sur 10

L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Non concerné

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non concerné

5.3. Conseils aux pompiers

Non concerné

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 5 sur 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulations :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Préventions des incendies et des explosions :

Non concerné

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.

· Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Stocker au frais dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Non concerné

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 6 sur 10

Equipement de protection individuelle :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection

- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 1

Couleur : rose

Odeur : parfumé

Valeur du pH : 8 unités pH typique

Point éclair (coupelle fermée) (°C) : 62

Point de congélation (°C) : 0

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable

Température d'inflammation : Non déterminée

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C : Non déterminée

Solubilité : totale dans l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 7 sur 10

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, métaux alcalins, aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 8 sur 10

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT : Non applicable.

· vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : non concerné

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

non concerné

· IMDG

non concerné

· IATA

non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 9 sur 10

• ADR

non concerné

• IMDG, IATA

non concerné

14.4. Groupe d'emballage

non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : NON

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures, si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006, avec modifications.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

POINT S LG ETE

FDS :844-06082025

06/08/2025

Page 10 sur 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Sections 2/3 : 23/07/2020

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3 :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.